

Actualité

Gignac-la-Nerthe. 1er Conseil municipal sans les démissionnaires et surtout avec une majorité renforcée.

On continue sur la lancée

Que de monde pour ce Conseil municipal. Les chaises prévues pour le public n'ont pas suffi. Il est vrai que depuis le 30 juillet dernier, l'assemblée communale n'avait pu se tenir suite à la démission groupée des élus de droite et d'une partie des élus socialistes. Tous ensemble réclamant des élections anticipées, qui au final n'auront pas lieu... Puisque 20 élus siègent à nouveau au Conseil : 19 de la majorité (socialistes et le groupe Gignac j'y Vis (P.C.F et partenaires), et 1 de l'opposition (Audrey Loussouarn).

« Une honte, un coup pour rien, un irrespect de la démocratie, du cinéma. Car, quelle était la nécessité de cette action, ces démissions? Tout ça pour essayer de refaire voter les Gignacais », devait déclarer Robert De Vita, au nom du groupe socialiste. Visiblement très marqué par l'attitude de ces anciens conseillers municipaux, il a rajouté : « La mairie, la commune, la ville étaient-elles en danger? Les finances sont-elles coulées? La sous-préfecture nous a-t-elle mise sous tutelle pour problème de gestion ou autre? Le Maire a-t-il commis un acte délictueux? Rien de tout cela... Sauf ce que j'appelle des intérêts qui n'ont rien à voir avec l'intérêt général. L'intérêt de cette opposition composite peut se décliner de différentes manières: pour les dissidents de la majorité, l'intérêt se résume à : «il fallait faire tomber le Maire». Pour les démissionnaires de l'opposition, l'intérêt se résume à : «il fallait faire tomber La Mairie».

On n'entend pas une mouche voler dans la salle...

« Je préfère ce qui rassemble » Christian Amiraty reprenant la parole pour évoquer le retour à un climat apaisé. « Je souhaite mettre l'accent sur ce qui me paraît essentiel: retrouver une sérénité. Je demande à notre majorité de garder de la retenue dans ses propos, tout en invitant l'opposition à un peu plus de sang-froid mais surtout d'arrêter de cautionner des écrits qui en appellent quasiment à la violence. Chacun et chacun doit garder son libre arbitre et l'opposition a un rôle à jouer dans ce débat démocratique. Pour autant attention aux dérives. Et pour ma part, je préfère ce qui rassemble. Et je vous propose deux grands rendez-vous : la bataille contre les nuisances aériennes et pour un Internet haut débit dans les plus brefs délais ».

Effectivement au-delà, des 18 questions qui étaient à l'ordre du jour de ce Conseil, le maire a appelé à la mobilisation générale. Notamment le vendredi 9 novembre à l'Espace Marcel Pagnol pour contrer le nouveau plan de vol qui devrait impacter la commune. « Si en 2008, nous avions déjà bataillé et gagné, on n'en serait pas là. Le dossier revient sur le tapis avec la volonté de Vitrolles de nous faire



Photo du haut, Christian Amiraty entouré de ses adjoints. Photo du bas, beaucoup de monde pour ce Conseil municipal.

partager ses couloirs aériens. Nous remettons en cause notamment cette concurrence exacerbée des compagnies aériennes (notamment low cost) qui pour faire des économies de carburant se détournent de leurs couloirs pour couper au plus court et survoler notre ville. Ce n'est pas tolérable. Nous le dirons le 9 novembre en présence du maire du Rove, Georges Rosso, du maire d'Ensuès, Michel Illac et du député, Vincent Burroni.

L'autre dossier, est le bras de fer engagé contre France Télécom pour bénéficier de l'Internet haut débit. Rencontres après rencontres, une pétition rassemblant déjà 700 signatures, la situation semble bloquée. C'est pourquoi le maire invite la aussi la population à la mobilisation. « Cette fois-ci, pour appuyer la démarche, je propose de conduire la délégation qui devrait bientôt rencontrer France Télécom. Et nous ne devons pas nous y rendre en petit nombre... ».

Les projets avancent

Un climat donc plus apaisé durant cette séance qui n'aura duré que le temps des explications des 18 points et qui a permis à Robert de Vita de revenir sur la situation réelle de la commune. « Les projets avancent. Nous avons réorganisé les services. Nous avons créé un guichet unique pour les domaines de l'enfance et de la jeunesse, nous avons une politique sociale et solidaire et avons introduit des tarifications dégressives avec le coefficient familial, nous avons informatisé les écoles, nous avons augmenté les aides aux associations, nous avons démultiplié les rencontres avec les habitants, nous avons renoué une partie du patrimoine et des bâtiments de la communes... Et surtout, après avoir remboursé une partie de la dette, supprimer la quasi-totalité des emprunts toxiques, nous allons baisser les impôts dès cette année... ».

JOFFRET MELEN

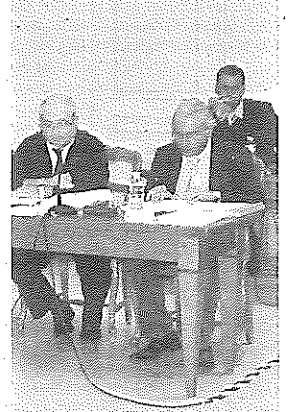
Réaction. Intervention d'Alain Croce, président du groupe «Gignac, j'y vis».

« Nous restons solidaires et vigilants »

« On peut se féliciter de la décision de reconnaître la validité des 20 élu-e-s qui peuvent dorénavant siéger. Permettez-moi de leur souhaiter la bienvenue. Ils viennent ainsi compléter les 16 anciens élus restés fidèles à leurs engagements pris en commun en 2008, sur un programme municipal qui va connaître sa pleine application dans les mois à venir.

Est-ce cela que redoutaient le groupe des «impatiens», pressés de provoquer de coûteuses et inutiles élections anticipées... Ce que j'avais alors qualifié de «tentative de putsch» en est donc resté au stade de la tentative avortée. Il est bien pour la démocratie qu'une opposition soit représentée. C'est à l'honneur de madame l'élue d'opposition d'avoir accepté de le faire. Il est regrettable que l'ensemble des élu-e-s qui représentaient les électeurs qui avaient placé leurs suffrages sur leur liste soient aujourd'hui, de leur fait, totalement absent de ce conseil municipal. D'autres, dissidents du groupe majoritaire, se trouvent également absents des débats après leur démission. Nous en prenons acte.

En ce qui concerne notre groupe, nous restons sur une même ligne de conduite qui est celle dont nous ne nous sommes jamais départis devant nos concitoyens. Nous nous sommes engagés sur un programme municipal, avec, et dans la majorité du maire élu Christian Amiraty. C'est notre seule boussole, au service et en réponse aux besoins de la



Alain Croce (à droite) au Conseil municipal.

population. Pour cela nous ne renonçons ni à nos différences et ni parfois à nos divergences. Nous poursuivons donc au sein de notre majorité et ne favoriserons en aucune manière le retour d'une droite qui a conduit notre commune aux pires difficultés durant 13 années. Ce qui ne nous empêchera pas de continuer à donner notre avis sur toute décision territoriale, nationale, supranationale, qui aurait des répercussions néfastes pour la population de notre commune. Nous restons ainsi fidèles à nos valeurs et à notre conduite loyale, mais vigilants au service de notre population ».

Conseil municipal. 4 nouveaux conseillers investis jeudi à Gignac

Eau et concertation au menu

Ce sont donc 19 conseillers municipaux de la majorité qui ont siégé avec trois nouvelles nominations : Sylvie Maddi et Marcos Gonzalez (pour le groupe Gignac j'y vis qui passe ainsi de 6 à 8 membres), Gilbert Guichard pour le groupe socialiste. La 20ème élue est Audrey Loussouarn pour l'opposition. 18 questions ont été évoquées dont l'adoption du plan de protection de l'atmosphère des Bouches-du-Rhône. Il a été également évoqué le rapport annuel du prix et de la qualité du service de l'eau ainsi que celui de l'assainissement en présence d'un responsable du service eau et assainissement à MPM. Nous reviendrons sur cette question très importante. Il faut toutefois savoir que l'eau et l'assainissement sont facturés 3,42 le m3, soit une augmentation de 3,47 % par rapport à l'an-

née 2011. Le réseau gignacais est le plus fiable de la Communauté urbaine avec 96 % de fiabilité. C'est effectivement assez exceptionnel d'autant qu'il est géré en fermage par la société des eaux de Marseille. Le groupe Gignac j'y vis demandant le retour de la gestion en régie publique... Autre dossier important: le bilan de la concertation du projet de création de la ZAC Cotton-Piètelles. Plusieurs observations (augmentation du trafic routier sur les axes existant sur ce secteur, projet excentré, étalement urbain, insuffisances d'équipements...) ont démontré que le projet n'emportait pas l'adhésion des habitants. D'où un vote négatif pour la poursuite de la procédure de création de cette ZAC.

J.M.